

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 1<sup>er</sup> Avril 2016

Date de convocation : Le 25 Mars 2016  
Date d'affichage : Le 08 Avril 2016  
Nombre de conseillers : En exercice : 15  
Présents : 14  
Votants : 14

L'an deux Mil seize, le premier avril à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Maire.

Etaient présents : Monsieur Gérard DE SAINT RIQUIER, Monsieur Laurent SOMON, Madame Elisabeth ETEVE, Monsieur Didier PATTE, Monsieur Guy LARGY, Monsieur Claude HEMON, Monsieur Hervé LOEUILLET, Madame Christelle LECLERCQ, Madame Maria-Hélène PAULINO, Madame Virginie DECAUDIN, Monsieur Stéphane DUBOIS, Madame Céline NOWACZYK, Monsieur Frédéric POIGNANT, Madame Audrey SUROWIEC formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :  
Madame Virginie RANSON

Monsieur Hervé LOEUILLET a été élu secrétaire de séance.

\* \* \*

Le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Il est approuvé à l'unanimité.

### BUDGET ASSAINISSEMENT

#### Vote du compte administratif 2015

Mme ETEVE donne lecture du compte administratif de l'année 2015 qui se présente comme suit :

Section d'exploitation	Recettes	83 914.46€
	Dépenses	81 967.78€
Soit un excédent d'exploitation de		1 946.68€
Section d'investissement	Recettes	1 744 868.58€
	Dépenses	1 375 914.35€
Soit un excédent d'investissement de		368 954.23€

MM. SOMON et DE SAINT RIQUIER, respectivement Maires au cours de l'année 2015 s'étant retirés, Mme ETEVE fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 12 voix.

#### Vote du compte de gestion 2015

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,  
Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 du service assainissement de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section de fonctionnement	TOTAL des sections
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires	2 122 378.00€	122 843.00€	2 245 221.00€
Recettes nettes	1 744 868.58€	83 914.46€	1 828 783.04€
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires	2 122 378.00€	122 843.00€	2 245 221.00€
Dépenses nettes	1 375 914.35€	81 967.78€	1 457 882.13€
Résultats de l'exercice			
Excédent	368 954.23€	1 946.68€	370 900.91€
Déficit			

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,  
Après en avoir délibéré  
Le Conseil municipal approuve le compte de gestion à l'unanimité.

#### **Affectation du résultat 2014**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif du service assainissement de l'exercice 2015,  
Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,  
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	246 420.59€		368 954.23€	Dépenses	Recettes	615 374.82€
				480000.00€	0	
Fonctionnement	-3 013.86€	0,00€	1 946.68€			-1 067.18€

Le résultat est affecté de la façon suivante :

Déficit de fonctionnement cumulé au 31/12/2015	1 067.18€
Restes à réaliser en dépenses	480 000.00€
Solde affecté au déficit de Fonctionnement reporté (ligne 002)	1 067.18€
Solde affecté à l'excédent d'investissement reporté (ligne 001)	615 374.82€

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

### Vote du budget assainissement 2016

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture de la proposition de budget primitif assainissement 2016.

Section d'exploitation	Recettes	71 678.00€
	Dépenses	71 678.00€
Dont déficit reporté		1 068.00€
Section d'investissement	Recettes	1 029 459.00€
	Dépenses	1 029 459.00€
Dont excédents reportés		615 374.00€

**M. PATTE** fait part à l'assemblée du raccordement effectif de la station au réseau électrique et de la plantation des roseaux (4 au m<sup>2</sup>) qui a débuté la semaine dernière. L'entreprise STPA doit revenir agrandir la noue.

Il restera un solde d'emprunt non utilisé pour les travaux de mise en service mais la commission finances a soulevé le problème de la dépollution et/ou de la déconstruction de la station. Un bilan financier sera établi à l'issue des dépenses de toutes les charges.

### BUDGET COMMUNAL

#### Vote du compte administratif 2015

Madame ETEVE, adjointe aux finances donne lecture des résultats du compte administratif 2015 du budget général

Section de fonctionnement	Recettes	526 943.53€
	Dépenses	872 779.04€
Section d'investissement	Recettes	837 633.29€
	Dépenses	703 768.17€
Et Restes à réaliser en section d'investissement	Dépenses	62 200.00€
	Recettes	0.00€

**MM. SOMON et DE SAINT RIQUIER**, respectivement Maires au cours de l'année 2015 s'étant retirés, **Mme ETEVE** fait procéder au vote du compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité, soit 12 voix.

#### Vote du compte de gestion 2015

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 121-31 ;

Vu le Code des communes et notamment ses articles R 241-18, 19 et 20,

Vu le compte de gestion de l'exercice 2015 de la commune dressé par le trésorier et remis à Monsieur le Maire, dont les résultats globaux s'établissent ainsi :

	Section d'investissement	Section fonctionnement	de	TOTAL des sections
RECETTES				
Prévisions budgétaires	1 722 512.00€	1 096 137.00€		2 818 649.00€
Recettes nettes	837 633.29€	872 779.04€		1 710 412.33€
DEPENSES				
Autorisations budgétaires	1 722 512.00€	1 096 137.00€		2 818 649.00€
Dépenses nettes	703 768.17€	526 943.53€		1 230 711.70€
Résultats de l'exercice				
Excédent	133 865.12€	345 835.51€		479 700.63€
Déficit				

Considérant la parfaite correspondance des écritures du compte administratif et du compte de gestion,

Après en avoir délibéré

Le Conseil municipal approuve le compte de gestion de l'exercice 2015 à l'unanimité.

### **Affectation du résultat 2015**

Le Conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2015,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2015,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	Résultat CA N-1	Affectation Résultat N - 1 (1068)	Résultat Exercice N	Restes à Réaliser		Chiffre à prendre en compte
				Dépenses	Recettes	
Investissement	-44 392.58€		133 865.12 €	62 200 €	0.00€	89 472.54€
Fonctionnement	546 648.53 €	269 243.58€	345 835.51 €			623 240.46€

L'affectation sera la suivante :

Excédent de fonctionnement cumulé au 31/12/2015	623 240.46€
Restes à réaliser en dépenses	62 200.00€

Affectation obligatoire au compte 1068	0.00€
Solde affecté à l'excédent d'investissement	89 472.54€
Solde disponible affecté à l'excédent de Fonctionnement reporté	623 240.46 €

Approbation de l'affectation de résultat à l'unanimité.

### Vote des taxes locales 2016

Le Maire propose, après avis de la commission des finances, à l'assemblée de ne pas augmenter les taux d'imposition ce que le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Le produit en résultant s'élèvera donc à 335 059,00€. Les taux se décomposent comme suit :

Taxe d'habitation : 16,07%

Taxe foncière (bâti) : 18,51%

Taxe foncière (non-bâti) : 30,36%

Cotisation foncière des entreprises (CFE) : 15%

Vote pour à l'unanimité

### Vote des tarifs des régies

Mme ETEVE propose à l'assemblée les tarifs de location de l'année 2016

#### Location de la salle des Loisirs A compter du 1<sup>er</sup> avril 2016

	Grande salle		Petite salle		Les deux salles	
	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine	Sans cuisine	Avec cuisine
Habitants	184,00	215,00	102,00	143,00	225,00	265,00
Associations*	Gratuit la 1 <sup>ère</sup> fois,		forfait de 90.00€ la 2 <sup>ème</sup>		fois, puis tarif normal	
Extérieurs	388,00	470,00	225,00	265,00	460,00	510,00

\*Associations de BERNAVILLE uniquement

Location des couverts : 0,80€

Location des coupes : 0,40€

Location des tables rondes : 9,00€ pour les habitants de BERNAVILLE ;  
10,00€ pour les extérieurs.

Les tarifs des cautions restent inchangés.

Photocopies : 0,20€

#### Autres locations

Petit camion	25,00€
Semi-remorque (outillage)	75,00€
Pizza-Yolo (au mois)	30,00€
Friterie (au mois)	35,00€
Camion de vêtements (deux fois par mois)	30,00€

	Tarifs habitants	Tarifs extérieurs
--	------------------	-------------------

Halle de marché	Expositions		150.00€
	Fêtes privées	250.00€	400.00€

Vote pour à l'unanimité.

### **Vote des subventions aux associations 2016**

Le Conseil Municipal décide de fixer comme suit les subventions allouées aux associations pour l'année 2016 :

ACPG-CATM	250 €
Amicale des Anciens Elèves	1 490€
Amicale des sapeurs-pompiers	1 100 €
Club de l'amitié	335 €
Collège du Bois l'Eau	240€
Comité des fêtes	3 100€
Don du Sang	250 €
Judo Club	1 300€
Ping Pong Club	3 000 €
Sporting Club	2 600 €
Activités Manuelles	200 €
Croix Rouge	650€
Banque Alimentaire	1 000 €
Coopérative scolaire	2 100 € (+178.90€)
Foyer « Joyeux »	70€
ANDES	104€
Association cycliste	50€ (pour mémoire)
Ecole Auxi	50€ (pour mémoire)
Non affecté	1932.10 €
<b>Total</b>	<b>20 000 €</b>

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le montant des subventions accordées.

### **Vote du budget principal primitif 2016**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame ETEVE, adjointe aux finances, qui présente le projet de budget primitif 2016 concernant la commune :

<b><i>Section de fonctionnement</i></b>		
	Recettes	1 468 042.00 €
Dont	Excédent antérieur reporté	623 240.00 €
	Dépenses	1 203 660.00 €
<b><i>Section d'investissement</i></b>		
	Recettes	1 489 625.00 €
Dont	excédent antérieur reporté	89 472.00 €
	Dépenses	1 489 625.00 €

Le budget communal primitif 2016 est approuvé à l'unanimité.

**M. SOMON** évoque l'éventualité d'acheter les parcelles près du collège pour y créer un parking ou une aire de retournement pour les bus dans le cadre des travaux de restructuration du collège. L'avis des domaines sera sollicité.

### Travaux rue Duprez

Le Maire présente le projet à l'assemblée qui soulève quelques remarques. Il manque deux passages piétons. Le sens unique sera conservé pendant la durée des travaux. Des perturbations de stationnement et quelques aménagements devront être anticipés, notamment en ce qui concerne l'occupation de la salle des loisirs et l'accès à l'école. Six mois de travaux sont à prévoir.

Une réunion publique est organisée le 04 avril pour présenter le projet aux habitants qui le souhaitent et recueillir leurs remarques.

Le Maire informe que la fédération départementale d'électricité a présenté un modèle de crosse identique à celui de la rue Crépin, 20€ moins cher que le modèle initial.

Le Maire présente également les conditions d'installation des bornes électriques et ses caractéristiques techniques. La FDE propose au conseil municipal de délibérer afin de déléguer la compétence en cette matière. **M. SOMON** demande s'il est nécessaire pour installer les bornes. Le Maire répond qu'il se renseignera.

### Maison Despres : Présentation du projet

Le Maire présente le projet de l'architecte retenu par l'OPSOM pour réaliser la construction de cinq logements. La commune n'est pas maître d'ouvrage mais est sollicitée pour les choix techniques tels que l'aspect extérieur des bâtiments. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide de conserver un soubassement brique.

### Travaux de bâtiment : choix du prestataire

Le Maire informe que la totalité des devis n'ayant pas été recueillie, ce sujet est reporté à la prochaine réunion.

A la demande du club de football, le Maire présente les devis de tonte de Mme Alipré qui la tarifie à 90.00€ avec ramassage.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal approuve cette dépense à raison d'une tonte tous les quinze jours, le vendredi où ils jouent à domicile.

**M. DUBOIS** approuve le nouveau dynamisme du club et de son entraîneur, Edouard LARZET. Le club compte 20 seniors et 36 jeunes.

Le Maire informe que suite à la demande de **M. LOEUILLET** de réaliser deux passages piétons, l'un route nationale face à la ruelle Capron et le second Route de Canaples, celle-ci a recueilli l'avis favorable du Département sous réserve toutefois de respecter la réglementation liée à leur implantation et les prescriptions relatives aux personnes à mobilité réduite.

### **SIEA**

**Mme ETEVE** informe que le budget a été voté. Le Président a proposé de solliciter l'avis du contrôle de légalité pour valider la conformité du marché ou non suite au recours de la société VERDI à la Direction de la répression des fraudes.

Le syndicat recherche un fontainier pour une durée de six mois pour lequel **Mme ETEVE** présente une candidature. Elle demande à ce que l'on se renseigne à propos du démontage de l'antenne SFR.

## **IME**

Mme SUROWIEC informe que le vote du budget a eu lieu.

## **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BERNAVILLOIS**

M. SOMON informe que les comptes administratifs ont été votés avec une baisse constatée de 300 000.00€ des dotations. Le compte administratif du budget principal présente un solde positif de 60 000.00€. la fusion se fera avec les Communautés de communes de Bocage-Hallue et du Doullennais. Les discussions avec les homologues sont entamées. Le vote des budgets aura lieu le 26 avril.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **COMITE DES FETES**

M. POIGNANT informe l'assemblée que le comité des fêtes organise le repas de la fête à la salle des loisirs car ils veulent servir un repas chaud le 21 mai.

Le comité organise la fête des pères et mères le 19 juin à la halle des sports.

La chasse aux œufs s'est transformée en distribution de chocolats en raison du temps mais les enfants étaient contents.

M. LARGY informe qu'il a réalisé l'inventaire des concessions à reprendre avec Justine BRAILLY, employée depuis le 1<sup>er</sup> mars à la commune.

M. HEMON dresse le bilan de la banque alimentaire qui vient en aide à 106 familles et 300 personnes dont 90 de Bernaville. 13 kg de marchandises sont distribuées par personne. Le stockage représentant un obstacle en raison du manque de place et des vols, il propose de pouvoir fermer l'auvent. M. DE SAINT RIQUIER sollicitera un devis à l'appui du plan de M. HEMON.

Il signale le mauvais état de la route entre la Chapelle de Cottenvillers et BEAUMETZ.

M.PATTE l'informe qu'elle fait partie des voies prioritaires dans les réfections.

M.PATTE signale que M. Rousseau est venu assurer l'entretien des gouttières, plusieurs barrettes de la clôture électrique sont tombées, elle est à refaire.

Une fuite liée aux gouttières à l'église de VACQUERIE a également été signalée à M. DE SAINT RIQUIER.

## **Clôture de la séance à 23h15**

**Le Secrétaire de séance,**

**Hervé LOEUILLET**

**Le Président de séance,**

**Gérard DE SAINT RIQUIER**



